

Label Finansol ou comment donner du sens à son épargne ?

Paris, le 25 juin 2012 - *Les Français n'ont jamais autant épargné. Une véritable opportunité pour Finansol de montrer l'étendue des possibilités offerte par l'épargne solidaire. Oui, mais où placer son argent et à qui faire confiance ? Au label Finansol ! En seulement 15 ans, il est devenu LA référence incontournable, crédible et légitime sur ce secteur. Ce sésame est le seul qui peut véritablement attester du caractère solidaire d'un produit financier. A ce jour, 119 placements sont labellisés, soit 4 fois plus qu'il y a 10 ans.*

Un gage de confiance qui facilite et garantit le choix des épargnants !

Attribué par un comité d'experts indépendant issus de la société civile, le **label Finansol** repose depuis sa création, sur des **critères de solidarité et de transparence**.



→ Il assure aux épargnants de contribuer réellement au financement d'activités génératrices d'utilité sociale et environnementale **comme la création d'emplois, de logements sociaux, de projets environnementaux (agriculture biologique, commerce équitable,...) et le développement économique dans les pays du Sud.**

→ Il atteste également de **l'engagement de l'intermédiaire financier, à donner une information fiable sur le placement labellisé et les activités soutenues.**

***Le Comité du label est composé :**

D'un Président - Guy Courtois, ancien banquier, expert en finance solidaire

et de 11 membres - **Patrick Blamoutier**, président de ASOC, **Dominique Blanc**, responsable de la recherche ISR, Novethic, **Patrick Boulte**, vice-président de Solidarités Nouvelles face au Chômage, **Arnaud Fahri**, consultant et expert du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire, **Jean Frébourg**, expert en finance solidaire, **Patrice Gonon**, consultant pour la Fondation de France, **Laurence Jacquot**, consultante, **Eric Larpin**, journaliste spécialiste de la finance solidaire, **Paul Loridant**, médiateur à la Fédération Bancaire Française, **Geoffroy Malcor**, directeur administratif et financier à la Fondation Abbé Pierre, **Jérôme Stern**, journaliste spécialiste de la finance solidaire

Un processus de labellisation et de contrôle rigoureux pour assurer transparence et indépendance

Le comité du label se réunit 4 fois par an pour étudier et statuer sur les nouvelles candidatures.

Il se réunit une cinquième fois pour une session de contrôle de l'ensemble des produits labellisés. A son issue, il reconduit ou non le label aux produits ayant démontré leur conformité aux critères. Dans ce cadre, il peut-être amené à faire des recommandations aux gestionnaires pour renforcer le caractère solidaire des produits labellisés.

Le 21 juin dernier, le comité s'est réuni pour examiner les 128 produits labellisés. Un contrôle essentiel pour garantir la fiabilité et le caractère solidaire du placement.

Sont concernés par l'obtention de ce label :

- livrets ou fonds solidaires proposés par les banques, compagnies et mutuelles d'assurance ;
- fonds solidaires d'épargne salariale ;
- parts de capital d'entreprises solidaires.

« Cette année, 117 produits d'épargne solidaire ont conservé le label Finansol et 11 se sont vus délabellisés pour non-conformité à un ou plusieurs critères du règlement du label, l'absence de promotion commerciale active étant le motif principal de retrait. Il est essentiel pour nous que ce label indépendant constitue un véritable repère et une garantie pour les épargnants qui souhaitent donner du sens à leur épargne, tout en conciliant rentabilité et utilité sociale et environnementale », déclare Guy Courtois, président du comité du label.

Un label aux critères exigeants

Afin de répondre aux critères de solidarité du label, un produit doit satisfaire ces critères :

Critère de Solidarité

Soit tout ou partie de l'encours de l'épargne (l'argent placé) est affecté au financement de projets solidaires principalement dans les secteurs suivants : création d'emplois, de logements sociaux, d'activités respectueuses de l'environnement et actions de solidarité internationale.

Sous réserve de contrainte légale, au moins 5 à 10% de l'épargne collectée doit financer une activité économique solidaire.

Soit les revenus de l'épargne (intérêts) financent des projets solidaires*. L'établissement financier proposant un produit d'épargne de partage doit mettre en place une méthode de sélection et de suivi des associations bénéficiaires.

**Au moins 25% du revenu ou de la performance de l'épargne est versé sous forme de don à des organismes solidaires (associations, ONG...). Le don doit être régulier (au moins annuel) et effectué par l'épargnant.*

Critère de Transparence et information

Pour recevoir le label Finansol, l'organisme gestionnaire de l'épargne doit respecter les modalités suivantes :

→ Lors de la souscription : le bulletin de souscription doit présenter clairement le caractère solidaire de l'épargne

→ Après la souscription : une information régulière (au moins annuelle) doit parvenir aux souscripteurs sur l'utilisation solidaire qui a été faite des fonds.

Critère d'action commerciale

→ Développer une promotion active du placement d'épargne solidaire

Critère qualitatif de gestion de l'actif des OPCVM

→ Pour les fonds solidaires qui ne sont pas composés uniquement de titres solidaires, l'obligation d'être sélectionnés selon une méthode prenant en compte des critères extra-financiers (sociaux, environnementaux, de gouvernance).

A propos de Finansol, acteur central de la finance solidaire

Créée en 1995, l'association Finansol est un acteur central de la finance solidaire en France et a pour objet de promouvoir la solidarité dans la finance et l'épargne. Collectif des acteurs de la finance solidaire, elle fédère aujourd'hui 70 entreprises solidaires, banques, sociétés de gestion, compagnies et mutuelles d'assurance. Depuis 1997, le label Finansol distingue les placements de l'épargne solidaire (à ce jour il existe 119 placements labellisés Finansol). Il garantit aux épargnants qu'ils contribuent au financement d'activités génératrices d'utilité sociale et atteste de l'engagement de l'intermédiaire financier à offrir à ses souscripteurs une information fiable, régulière et claire sur le produit d'épargne labellisé. www.finansol.org

RELATIONS PRESSE : AGENCE WELLCOM
Cécile Soubelet / Mélanie Decomps / Romain David
cso@wellcom.fr / md@wellcom.fr / rd@wellcom.fr
01.46.34.60.60